

Montpellier - SNES

Bulletin trimestriel de la section académique de Montpellier - Avril 2011 - N°230

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

**Dans tous
 les établissements,
 heure mensuelle
 d'information syndicale.
 Mettons en débat
 une nouvelle journée
 nationale d'action.**

Page 2 :

- Livret personnel de compétences
- Une réforme qui ne passe pas
- En direct des S2

Page 3 :

- Mouvement intra 2011
- Stagiaires, génération sacrifiée
- Un rendez-vous à ne pas manquer

Pages 4

- Congés formation
- Accès à la hors-classe
- Accès au corps des agrégés
- Révision de note administrative
- Agenda

Une exigence pour aujourd'hui et demain Investir dans l'Éducation

Le nouvel échec que le gouvernement vient de subir aux élections cantonales - le 2^{ème} en un an - montre un rejet de plus en plus massif de sa politique, avec pour corollaire une crise politique qui n'en finit pas de secouer la majorité présidentielle. Un gouvernement de plus en plus affaibli et isolé avant tout par les nombreux mouvements sociaux qui se sont développés dans notre pays, aux premiers rangs desquels **les énormes manifestations de cet automne pour défendre nos retraites. L'Éducation Nationale s'est souvent trouvée au premier plan des mobilisations, avec un très large soutien de l'opinion qui ne s'est jamais démenti, pour défendre le Service Public d'Éducation et la Fonction Publique.**

Mais il est un autre message des élections qui ne doit en aucun cas être ignoré : l'abstention massive et le score de l'extrême droite qui traduisent à la fois l'exaspération d'un nombre croissant d'électeurs et la perte d'espérance dans des alternatives politiques capables de « changer les choses ». Cette situation, très inquiétante pour la démocratie et dans laquelle le gouvernement porte une écrasante responsabilité, **exige de vraies réponses** et doit être prise à bras le corps par la classe politique, par le mouvement syndical comme par tous les citoyens.

De ce constat accablant, le gouvernement ne tire aucune leçon. Il poursuit sa politique d'atteintes aux droits sociaux, de désengagement de l'État, d'asphyxie des Services Publics et de la Fonction Publique, de précarisation de l'emploi, d'aggravation des inégalités sociales... Et les déclarations de tel ministre sur l'arrêt envisagé – après 2012 ! – du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux ne sauraient faire illusion.

Notre profession en subit quotidiennement les conséquences. Elle voit se succéder, en particulier dans le 2nd degré, les attaques contre le Service Public et ses missions, contre notre métier et nos statuts : dernières en date, l'évaluation des enseignants via une « consultation » à laquelle il est quasiment impossible (!) de répondre, et la fusion en un seul Capet de la technologie et des différentes disciplines de STI qui porte un nouveau mauvais coup aux filières technologiques.

Engager une politique tournée vers l'avenir, réduire les inégalités, lutter contre la précarité, réduire le chômage, relancer le pouvoir d'achat... passe par une redynamisation des Services Publics.

Cela nécessite notamment d'investir largement dans l'Éducation pour préparer l'avenir et pour donner une formation de qualité et un diplôme à tous les jeunes. Ce message qu'il a porté lors de la grève du 10 février et de la Manifestation Nationale du 2nd degré le 19 mars, le Snes appelle la profession à le porter plus fort encore et à le faire entendre au plus haut niveau et par tous, en construisant de nouvelles mobilisations au 3^{ème} trimestre et à la rentrée 2011, notamment avec nos collègues du 1^{er} degré, où des mouvements se développent contre les suppressions de postes.

B. DUFFOURG, le 11 avril 2011

COLLÈGES

LIVRET PERSONNEL DE COMPÉTENCES

Une journée banalisée à investir pour convaincre et ne rien se laisser imposer !

Le Ministère vient d'accepter, à la demande du SNES, que tous les personnels des collèges bénéficient d'un temps de service banalisé pour discuter du Livret Personnel de Compétence (LPC). Ainsi, le principe d'une demi-journée après les vacances de printemps est désormais acquis. Il est impératif que, depuis nos salles des profs, nous interpellions les chefs d'établissements afin de fixer la date de cette journée dans chacun des collèges de notre académie.

Elle doit nous permettre d'investir pleinement le débat pour dénoncer le principe même de ce livret qui pose de redoutables problèmes pédagogiques et d'évaluation qui n'ont jamais été ni réfléchis, ni débattus avec la profession... Profitons de cette journée pour montrer les dangers d'un tel outil qui

verrouille notre liberté pédagogique et dénature notre métier en nous faisant passer de concepteurs à « exécutants remplisseurs de cases », et faire largement connaître les raisons de notre refus de nous inscrire dans cette véritable mascarade d'évaluation.

Enfin, à cette occasion, et puisque le Ministère refuse tout moratoire sur la question, nous appelons l'ensemble de la profession à décrédibiliser l'idée même d'évaluation du socle en validant systématiquement, pour tous les élèves de 3^{ème}, chacune des sept compétences sans entrer dans le détail des items qui les composent... L'idée d'antidater ironiquement cette initiative au 1^{er} avril nous semble bienvenue pour souligner le grotesque de leurs contenus.

T. JOUVE

Colloque National des 5 et 6 avril

« REDONNER UN AVENIR AU COLLEGE ! »

Si au SNES, nous sommes farouchement opposés au socle commun, à l'évaluation qui nous en est imposée par le LPC, et plus largement aux attaques qui ne cessent de mettre à mal notre métier, nos missions et nos statuts, nous ne sommes cependant pas pour le statu quo. C'est parce que nous voulons un enseignement de qualité pour tous les jeunes que nous promovons l'objectif de l'acquisition par tous les élèves d'une vaste culture permettant la compréhension du monde.

Le colloque national « collège » organisé par le SNES a réuni près de 250 participants (collègues, chercheurs, politiques, associations, syndicats) et permis d'analyser les diverses problématiques qui se posent quotidiennement à nous et de les mettre en cohérence avec une vision politique plus large pour impulser une autre ambition pour le système éducatif afin de « redonner un avenir au collège ».

LYCÉES

UNE RÉFORME QUI NE PASSE PAS !

La préparation de rentrée 2011 s'est faite sous le joug budgétaire et sous les fourches caudines d'une réforme des lycées imposée au pas de charge par le Ministère. Le CTPA du 21 mars a permis d'en montrer les conséquences pour les lycées de l'académie : 178 suppressions de postes contre 120 créations (avec de nombreux SPEA) soit un bilan de 58 postes supprimés... pour 559 élèves de plus. Les mesures de cartes scolaires se multiplient (55) et des disciplines sont très fortement touchées par la réforme du cycle terminal : lettres classiques, allemand, physique-chimie, physique appliquée, STI...

La détermination des personnels s'est manifestée de plusieurs manières. Près de la moitié des Conseils d'Administration des 47 lycées de l'académie ont voté contre les propositions de DGH et de TRM lors des deux CA. Rassemblements avec les parents, interpellations des élus politiques et du Recteur lors de ses déplacements, nombreuses demandes d'audiences au Rectorat... ont permis de faire remonter le mécontentement et l'exigence d'un moratoire sur l'application de la réforme au cycle terminal et de moyens supplémentaires pour les lycées.

En face, le Ministère et le Rectorat font la sourde oreille. Pris dans leurs contingences budgétaires et leurs exigences politiques (16 postes supplémentaires à la rentrée prochaine pour... l'internat d'excellence !), ils peuvent, grâce au décret sur les EPLE, aller « droit dans le mur » sans tenir compte des demandes des personnels pour un meilleur Service Public d'Éducation.

La mobilisation lors de la grève du 10 février et de la manifestation nationale du 19 mars montre l'attachement de la profession à un lycée permettant à tous les élèves de réussir dans la construction d'une culture commune émancipatrice et citoyenne. La casse des filières STI est déjà en cours (bientôt suivie par celle de STG et STL) alors que ces filières ont pourtant assuré la promotion républicaine (réussite des élèves en plus grand nombre, insertion dans le monde du travail, espace scolaire privilégié de mixité sociale) portée par des personnels heureux

d'assurer leur mission d'enseignants.

La réforme, appliquée sans concertation et dans la précipitation, est le symbole d'une politique éducative rétrograde et réactionnaire que nous combattons. Le Snés appelle la profession à utiliser les heures mensuelles d'information syndicale pour décider des modalités d'actions à mettre en œuvre pour contrer cette politique éducative destructrice.

H. FUMEL J. ILLES

En direct des S2

DANS LES PO ÉTABLISSEMENTS EN LUTTE

500 élèves supplémentaires, 11 postes supprimés : l'IA maîtrise mal le « socle commun » en mathématiques.

Les collèges de Canet et Elne perdent un demi-poste de CPE avec des effectifs à plus de 800 élèves. Collègues et parents d'élèves se sont rassemblés plusieurs fois devant l'Inspection Académique. Fin de non recevoir de l'IA : l'action continue.

A Toulouges, mobilisation contre la dégradation des conditions d'enseignement : 800 élèves pour un collège « 600 », des préfabriqués dans un établissement neuf...

Au lycée Arago de Perpignan, 10 postes supprimés ! Après plusieurs jours de débrayages et une entrevue au rectorat, 2 suppressions annulées, ce qui reste insuffi-

sant, et la DGH va être remise à plat.

A Osseja, les collègues et les parents des Hauts Cantons se battent contre la fermeture programmée du LP.

DANS LE GARD

LE CÔTÉ OBSCUR DES CLAIR

Nouvel épisode dans le roman des CLAIR, nouveau label unique de l'éducation prioritaire et laboratoire de toutes les déréglementations : à l'issue du mouvement des chefs d'établissement, le poste de proviseur du lycée Darboux, à Nîmes, reste vacant ! C'est donc une proviseure sur le départ qui va recruter les personnels pour la rentrée prochaine !

Ou quand Chatel - ex DRH de l'Oréal - prescrit aux enseignants des règles d'affectation qu'il ne sait pas imposer à ses cadres !



Photo publiée dans l'édition du 20 mars du journal «Le Parisien»



MUTATIONS MOUVEMENT INTRA 2011

Vous avez saisi vos vœux sur SIAM puis renvoyé, par voie hiérarchique, votre confirmation de demande. Si ce n'est déjà fait, n'oubliez pas de nous faire parvenir, autant que possible avant les vacances, un double de votre dossier - liste de vos vœux, fiche syndicale de suivi, pièces justificatives, éventuellement un courrier mentionnant que vous avez déposé un dossier au titre du handicap.

Nous vérifions systématiquement les dossiers que vous nous confiez et, si besoin est, nous vous prévenons s'il manque des pièces justificatives ou si votre projet de vœux nécessite une modification. La date limite de modification de vœux, fixée au 7 mai, soit avant la publication sur SIAM du projet de vœux et barèmes (9 mai) et la tenue du groupe de travail handicap (10 mai), ne permet pas aux collègues de rectifier éventuellement leur stratégie. Nous avons demandé au Rectorat de différer cette date. À l'heure où nous mettons sous presse, nous n'avons pas encore de réponse : consultez régulièrement notre site. En tout état de cause, dès la publication du projet, n'hésitez pas à nous contacter en cas de problème.

F. DENJEAN-DAGA



STAGIAIRES GÉNÉRATION SACRIFIÉE

Je pense qu'il faut que nous remettions sur le chantier certains éléments de [la] formation [des maîtres]. Il faut améliorer notre système". Ainsi s'exprimait le président lors de ses vœux 2011 au monde éducatif. Énième effet d'annonce ou couac de communication ? En tout cas aucune négociation n'a été engagée depuis pour revoir ce chantier qui a sacrifié la formation de milliers de stagiaires afin d'économiser 5000 postes.

Au CTPA du 21 mars, nous avons demandé au Recteur un bilan du dispositif et les perspectives pour la rentrée 2011. Étrangement, cette question ne sera abordée qu'au CTPA

de... juin ! Crainte de la réaction du Snes et des collègues, telle que celle menée l'an dernier qui avait conduit à un rejet en profondeur du dispositif par la profession et au refus généralisé et argumenté de la fonction de tuteur ? Toutefois des rumeurs insistantes et convergentes évoquent pour l'an prochain un dispositif ministériel encore pire : service complet devant élèves dès la rentrée et une journée de formation pédagogique par semaine... en plus !

À quelques semaines de leur titularisation, le Snes maintient son engagement auprès des stagiaires. Il veillera au respect des critères de validation de l'année de stage et à une réelle prise en compte des conditions de formation qu'ils ont rencontrées cette année. Le Snes appelle à poursuivre la lutte pour obtenir une véritable année de stage avec 1/3 de service et 2/3 de formation et de meilleures conditions d'entrée dans le métier. Il organisera à cet effet une journée nationale d'action sur les conditions d'entrée dans le métier le 11 mai qui s'adressera aux stagiaires et aux nouveaux titulaires. Les modalités académiques sont en discussion avec le collectif académique des stagiaires (consulter notre site). Il appelle les collègues à construire collectivement le refus du dispositif de formation des stagiaires et donc de la fonction de tuteur de stagiaires en responsabilité dans les conditions actuelles.

B. DUFFOURG

B. HUMEAU

13 - 20 OCTOBRE, ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER !

Une échéance importante marquera la prochaine rentrée : nos élections professionnelles auront lieu du 13 au 20 octobre, avec plusieurs modifications importantes.

Nouveauté majeure, l'élection des Comités Techniques Ministériel (CTM) et Académique (CTA) : tous les personnels, titulaires, stagiaires et non-titulaires, y seront électeurs, et elle aura lieu en même temps que celle des Commissions Paritaires Nationale (CAPN) et Académique (CAPA). Une élection d'une extrême importance puisque les résultats de l'élection au CTM détermineront la représentativité de

chaque syndicat.

Ensuite la date ! Fin octobre contre début décembre habituellement... pour cause de présidentielles : un contexte très politique qui donnera à nos élections professionnelles et à ses résultats une dimension tout à fait particulière.

Autre nouveauté, et pas des moindres ! Le vote à l'urne sera remplacé par un vote électronique dont les modalités font peser des risques importants sur la participation, habituellement très importante, et sur ses garanties démocratiques.

GT DU 23 MARS CONGÉS FORMATION

Le Groupe de travail chargé d'attribuer les congés formation pour 2011-2012 s'est tenu le 23 mars mais n'a pu terminer ses travaux du fait de profondes modifications à apporter dans le classement initial des candidats établi par le Rectorat, et notamment :

- la prise en compte de l'admissibilité à l'agrégation des collègues actuellement en congé de formation et qui le redemandent pour 2011-2012 : en effet, les résultats d'admissibilité à l'agrégation interne n'étaient pas connus à cette date pour plus de la moitié d'entre eux. Rappelons que les collègues actuellement en congé formation, qui le redemandent pour 2011-2012 pour préparer l'agrégation et qui sont admissibles à la session actuelle sont prioritaires pour bénéficier de 6 mois supplémentaires l'année prochaine.

- la liste du "contingent du Recteur" entre les différents corps (agregés, certifiés, CPE, COPsy)

- la correction de nombreuses erreurs dans le barème établi par le Rectorat, y compris dans l'interprétation de la circulaire académique, qui entraîne la modification du classement des candidats.

La liste définitive des congés formation 2011-2012 ne sera donc établie que début avril. A l'heure ou nous imprimons ce journal, le rectorat n'a toujours pas publié cette liste. Les élu-e-s du SNES restent attentifs à la transparence et au respect des règles

CERTIFIÉS, CPE ACCÈS À LA HORS-CLASSE

Cette année, le groupe de travail sur la Hors-classe ne s'est pas tenu alors même que nous avons constaté pour certains collègues un préjudice lié à des situations bien identifiées. C'est par exemple le cas des collègues les plus anciens du 11^{ème} échelon qui sont bloqués depuis plusieurs années en raison de leur passage à l'ancienneté au 11^{ème} et au 10^{ème} et par ailleurs ne pouvant pas être considérés comme « démeritants » par l'administration. Malgré un cadre ministériel contre lequel nous luttons depuis sa mise en place, le barème actuel peut être amélioré pour en atténuer les effets les plus pervers.

Autre problème, et non des moindres que soulève aussi la campagne d'accès à la Hors-classe, le peu de transparence dans l'émission des avis par les chefs d'établissement. Bien que la circulaire les « invite » à s'entretenir avec les collègues promouvables et notamment avec ceux au 11^{ème} échelon, cette « incitation » est réellement appliquée dans trop peu d'établissements. Les collègues sont

souvent mis devant le fait accompli sans avoir pu obtenir au moins une explication, sinon une possibilité de recours.

Cette année, la remontée des avis était fixée au 6 avril dernier délai. Après cette date, le chef d'établissement n'a plus la possibilité de modifier lui-même ses avis (les siens, ou bien - s'il ne les a pas rentrés à temps - l'avis moyen mis automatiquement). Seul le rectorat sera en capacité de le faire. N'hésitez pas collectivement :

- à demander et à discuter les avis émis, notamment pour les collègues du 11^{ème} échelon pour qui le passage à la hors-classe est crucial pour sa prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.
- à demander au chef d'établissement de faire remonter une demande de modification avant la commission qui statuera sur les barèmes mi-mai. Vous trouverez sur le site du Snes académique une fiche syndicale de suivi à nous renvoyer avant cette commission préparant la CAPA.

F. DENJEAN-DAGA

communes et de l'équité entre les collègues dans l'attribution des congés de formation, dont le nombre reste très insuffisant par rapport aux

besoins de la profession.

Vous trouverez sur le site une analyse définitive des attributions.

F. DENJEAN-DAGA

LISTE D'APTITUDE 2011 ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS

La CAPA a eu lieu le 23 mars. La liste rectorale comporte 72 propositions pour 531 demandeurs (+ 1 par rapport à 2010 où 15 collègues de notre académie ont été promus en CAPN).

Après avoir rappelé notre demande d'un barème, ainsi que de l'augmentation du nombre de promotions (1/5^{ème} des titularisations au lieu de 1/7^{ème}), nous avons insisté sur la nécessité d'un équilibre entre les disciplines et d'une liste suffisamment fournie pour

permettre le maximum de promotions au niveau national. Ainsi, cette année, plusieurs disciplines, comme l'espagnol ou l'anglais, ont vu le nombre de proposés en augmentation.

Nous avons aussi fermement dénoncé l'absence de propositions en Education Musicale, alors que deux collègues étaient proposés en 2010.

Une fois de plus, les élus du SNES ont défendu les dossiers de collègues en insistant sur la richesse de

leurs dossiers et de leur carrière, veillant à ce que le contenu de la circulaire soit ainsi respecté. Nos interventions de l'année passée ont d'ailleurs incité le rectorat à intégrer sur la liste plusieurs collègues pour lesquels nous avons souligné la qualité du parcours professionnel.

La CAPN se réunira le 26 mai.

M. GAY B. HUMEAU

AGENDA

Mouvement INTRA

GT Handicap : 10 mai
GT vœux et barèmes :
COP et CPE : 17 mai
Agrégés et certifiés : 18 et 19 mai

CAPA mouvement

COP et CPE : 22 juin

FMPA mouvement

Agrégés et certifiés : 27 et 28 mai.

Hors classe :

Agrégés : CAPA : 22 avril
Certifiés : GT : 26 mai ; CAPA 9 : juin

CPE

GT : 25 mai
CAPA : 8 juin

CERTIFIÉS RÉVISION DE NOTE ADMINISTRATIVE

La CAPA de révision de la notation administrative des certifiés s'est tenue le 31 mars. Sur 40 demandes de révision, 16 concernaient la notation émise par le Recteur qui ne donnait pas suite, conformément à la circulaire, à la proposition d'une note hors-grille du chef d'établissement.

Sur les 24 autres demandes, 5 ont donné lieu à une augmentation. Il s'agit de collègues TZR ou en congé de maternité dont la note n'était pas en adéquation avec les appréciations littérales. D'autres collègues dans la même situation n'en ont pas bénéficié sans que l'administration justifie de manière satisfaisante

un tel écart de traitement !

L'administration continue de se baser pour tous les autres collègues sur des rapports complémentaires des chefs d'établissement qui ne sont presque jamais communiqués aux intéressés, les privant de droit de réponse. Les élu(e)s du SNES poursuivront leur action pour que les droits des collègues soient respectés et que les débats en sein de la commission ne soient pas uniquement à charge.

F. DENJEAN-DAGA